

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

Nombre de membres

en exercice	38
présents	23
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	6
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

3 décembre 2021

Date d'affichage

14 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre à quinze heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Ghjuvan Santu LE MAO, François BENEDETTI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Jacques BARTOLI à Jean Marc PINELLI, Julien PAOLINI à Ghjuvan Santu LE MAO, Murielle ELEGANTINI à André ROCCHI, Anne Marie CHIODI à Agnulina ANDREANI, Lisa FRANCISCI à Jean Jacques FRATICELLI, Georges MORACCHINI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Angèle MANFREDI, Dominique FRATICELLI à Antoine OTTAVI.

Absents : , Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 8421 Objet : Motion pour le maintien de l'examen du permis de conduire en Plaine Orientale

Face à une pénurie des inspecteurs du permis de conduire sur la Haute-Corse depuis 2 mois (2 inspecteurs en maladie et 1 départ non remplacé).

Une réunion avec un délégué syndical (CPNA) a eu lieu le 3 Décembre en Préfecture de Bastia, sans concertation avec les auto-écoles de la région de la Plaine Orientale et de la Balagne et les élus locaux, afin de trouver des solutions.

Parmi les choix retenus par le Préfet, il serait envisagé la fermeture du centre d'examen pratique du Permis B de Ghisonaccia existant depuis 2002 pour enrayer la pénurie d'inspecteurs.

La disparition de ce centre entrainerait un surcoût très important du permis de conduire pour notre population et nos lycéens de la région de Solenzara à Linguizzetta, et un impact écologique.

Surcoût financier pour les candidats : des allers/retours quotidiens de lundi à samedi seraient demandés aux candidats pour les former et les présenter sur les Centres de Bastia ou Corte, la distance engendrerait un grand nombre d'heures supplémentaires qui se rajouterait au coût déjà élevé du permis de conduire.

Concernant l'impact écologique et emprente carbone : Distances très longues, surconsommation inutile de carburant, générateur de pollution, à l'heure de la mobilisation mondiale pour la sauvegarde du climat et de la planète.

Pour rappel, les auto-écoles sont génératrices d'une dizaine d'emplois dans le bassin de la Plaine Orientale, il serait plus opportun de faire déplacer un inspecteur de Bastia 2 à 3 fois par mois sur le Centre de Ghisonaccia que de déplacer des candidats et véhicules quotidiennement sur les Centres de Bastia et de Corte.

Le centre de Ghisonaccia a vu le jour en 2002, déjà à l'époque avec l'aide des élus locaux, députés, et Ministre des Transports.

Le maintien du Centre d'examen de Ghisonaccia est donc vital pour notre population, notre jeunesse et l'économie de notre région.

Le Conseil Communautaire,

- **SE PRONONCE** contre la fermeture programmée du centre d'examen du permis de conduire de Ghisonaccia

-**DEMANDE** une réunion avec Monsieur le Préfet de Haute Corse avec les élus communautaires afin de trouver une issue permettant la pérennisation du Centre d'examen du permis de conduire à Ghisonaccia.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président